

**DÉROGATION MINEURE NO
DM 3001109787**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 11 janvier 2016, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
DM3001 109787	12047, boulevard Gouin Ouest Lot 1 171 109	Permettre en zone résidentielle C-6-368, pour un agrandissement projeté en cour latérale est : <ul style="list-style-type: none">- une marge avant de 3,1 m au lieu du minimum requis de 7,5 m;- que la façade avant de l'agrandissement soit recouverte d'un clin de masonite au lieu d'un revêtement de maçonnerie, de béton architectural ou de verre; comme montré au plan d'implantation projeté, dossier R22149-1-1, minute 15179, préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Rolland, le 25 septembre 2015.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-troisième jour du mois de décembre de l'an 2015.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/rl